



Déclaration liminaire SNUipp-FSU à la CAPD du 22 mars 2013

Cette CAPD se déroule après une carte scolaire très douloureuse mal vécue aussi bien par les équipes (enseignants et personnels communaux) que par les parents et les élus. A cela s'ajoute la réforme des rythmes scolaires qui ne sera pas sans conséquence sur le choix des collègues de participer au mouvement et sur l'organisation de la vie des écoles.

Aujourd'hui nous examinons les départs en stages CAPASH.

Nous souhaitons que tous les collègues qui demandent à partir en formation puissent le faire. Nous regrettons que plus d'un tiers des postes en ASH dans notre département soient occupés à titre provisoire par des collègues n'ayant pas reçu les formations nécessaires.

Par ailleurs, nous avons signalé que deux collègues psychologues scolaires participaient au mouvement interdépartemental. Elles ont obtenu effectivement leur mutation, ce qui accroît le déficit départemental. Nous demandons donc que le candidat non retenu puisse partir dès cette année en formation.

Nous examinons aussi les demandes de congés de formation professionnelle.

Nous souhaitons que les collègues qui souhaitent se former, soit pour une évolution de leur carrière, soit pour changer d'orientation professionnelle, (en renonçant à une partie de leur salaire) puissent tous partir. L'importance de ce dispositif est mise en lumière par l'évolution constatée dans la nature des demandes de postes adaptés. En effet, certains collègues ne pouvant accéder au congé de formation voient leurs espoirs de reconversion s'éloigner et rentrent dans ce dispositif douloureux. Sur ce point, nous vous demandons que les délégués des personnels soient présents aux groupes de travail départementaux d'adaptation comme c'est le cas dans les autres départements de l'académie.

Sur le temps partiel

Nous demandons que tous les collègues souhaitant travailler à temps partiel le puissent. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, de plus en plus de tâches sont demandées aux collègues et souvent ceux-ci choisissent une baisse conséquente de leur salaire. Ils sont depuis plusieurs années obligés de changer de poste et donc de choix d'orientation professionnelle pour bénéficier de ce temps partiel.

Nous demandons également à ce que la quotité de 80 % soit étendue à tous quelque soit le rythme de travail des écoles.

A propos du mouvement

Nous nous félicitons de la suppression de la note dans le barème, elle engendrait de nombreuses inégalités. C'est une demande que le SNUipp-FSU portait depuis de nombreuses années.

Nous demandons que soient modifiés ou précisés plusieurs points de la circulaire mouvement.

Nous sommes très inquiets, pour le mouvement cette année quant aux possibilités de mobilité des collègues à cause des effets conjoints des mesures de carte scolaire, de la réforme des rythmes et de l'affectation des PES sur des postes réservés.

Les délégués des personnels élus SNUipp-FSU